



# ROTARY CLUB SAINT MALO - DINARD

District 1650

Année 2009 - 2010

Bulletin n° 49

Page n°1 sur 3

Lundi 17 mai 2010

Critère des 4 questions :

- Est-ce conforme à la **vérité** ?
- Est-ce **loyal** de part et d'autre ?
- Est-ce susceptible de stimuler la **bonne volonté réciproque** et de créer de **meilleures relations amicales** ?
- Est-ce **bénéfique à tous** les intéressés ?



Responsable de la publication : Jacques VALLART, Président 2009-2010

Synthèse : Jean CRISTOFOLI, secrétaire adjoint

## AGENDA

Tous les dîners, sauf avis contraire, sont aux Thermes Marins à **19h45**.

Les réunions (apéritifs) ont lieu à l'Univers à **19h00**.

**Prévenir Christian HONORE (protocole) de votre présence aux repas au 06 81 03 85 60 ou par courriel : christian.honore@wanadoo.fr**

Lundi 17 mai	Apéritif	<b>Conférence statutaire de Victor RICHARD</b>
Lundi 24 mai	Apéritif	
Lundi 31 mai	Dîner avec épouses	Docteur BOUKOBZA : Dernières avancées dans la prothèse

Lundi 7 juin	Apéritif	
Lundi 14 juin	Dîner avec épouses	Martina SCHUTZ : Le fonctionnement des institutions européennes
Lundi 21 juin	Dîner avec épouses	<b>Passation de pouvoir</b>

Jacques VALLART ne pouvant être présent ce soir, c'est Philippe CHEVREUIL qui prend la présidence de cette séance.

## RAPPEL CONFERENCE

Philippe nous rappelle la conférence du Docteur BOUKOBZA le lundi 31 mai à l'occasion d'un de nos dîners avec épouse, aussi n'oubliez pas d'indiquer votre présence auprès de Christian HONORE notre protocole **au 06 81 03 85 60 ou par courriel : christian.honore@wanadoo.fr**

## COURRIER DU ROTARY DE BETHUNE

Il est parfois de coutume d'offrir au président sortant une cloche gravée de l'année de sa présidence. Aussi le club de Béthune fait fondre des cloches et les propose au prix de 370€ l'unité. Avis au prochain président Bruno BESSEC si intéressé.

## COURRIER DE L'ASSOCIATION HANDICHIENS

Nous avons reçu un courrier de cette association pour nous proposer de parrainer l'achat d'un chiot puis son élevage à destination de personnes non ou mal voyantes.

## AVIS AUX MUSICIENS

Bruno BESSEC rappelle sa demande pour participer à l'animation de la soirée de passation de pouvoir le 21 juin : Si vous avez des enfants ou petits enfants musiciens merci de vous rapprocher de Bruno.

## PRESENTS

BUAN Jean-Jacques  
CHERRUAU François  
CHEVREUIL Philippe  
CRISTOFOLI Jean  
LAVIGNE Bernard  
LEFEBVRE Francis  
LEGAY Christian  
LEGUAY Jean  
LEHOËRFF André  
LEPERE Jean-françois  
MONTAIS Jean-Jacques  
PELLET André  
REBEYROLE Christophe  
RICHARD Victor  
ROBIN Renato  
SCHÜTZ Bern'd  
TCHIDEMIAN Paul  
VOGEL Pierre-Luc

## PRESENCES

### EXTERIEURES

2 Présences de Francis LEBEVRE au rotary de Lamballe & Pays de Penthièvre les 5 et 12 mai.



# ROTARY CLUB SAINT MALO - DINARD

District 1650

Année 2009 - 2010

Bulletin n° 49

Page n°2 sur 3

Lundi 17 mai 2010

## CONFERENCE STATUTAIRE DE VICTOR RICHARD

Merci à Victor pour cette conférence très intéressante.



### **Le commissariat aux comptes ou l'audit légal des comptes**

45% du Produit Intérieur Brut est contrôlé par l'audit légal  
38% des entreprises qui ont entre 10 et 50 salariés et 66% de celles qui ont plus de 50 salariés ont des comptes certifiés  
14 500 professionnels et 37 600 collaborateurs (dans les 90 premiers cabinets)  
Exerçant auprès de plus de 220 000 entités  
Environ 220 000 mandats dont 30 000 exercés dans le secteur non-marchand, dont les associations

Le commissariat aux comptes est une profession libérale, réglementée, agréée dans tous les pays de l'Union Européenne

Elle s'exerce en nom propre (77 % des effectifs) ou en sociétés (23 %)

Elle est régie par le Code de commerce. Ce dernier sépare les activités d'audit et de conseil qui ne peuvent coexister dans la même entité

Il existe une incompatibilité générale et des incompatibilités spécifiques. Le commissaire aux comptes doit conserver son indépendance

Le chef d'entreprise ou l'assemblée générale choisit librement son commissaire aux comptes sur la liste d'inscription disponible auprès de chaque Cour d'appel. La durée d'un mandat est de 6 ans, renouvelable

Répartition des mandats par taille des entreprises :

- moins de 12 salariés : 55 % des mandats
  - de 12 à 50 salariés : 30 % des mandats
  - plus de 50 salariés : 15 % des mandats
- 85 % des mandats concernent des PME de 50 salariés ou moins

Le besoin croissant de sécurité a conduit la France à voter en 2003 la Loi de Sécurité Financière (LSF)

Celle-ci a instauré une autorité administrative indépendante, le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C)

le H3C est installé auprès du Garde des Sceaux. Sa mission première, qu'il partage avec la CNCC, concerne la surveillance de la profession

La profession est rattachée au Ministère de la Justice

La profession travaille avec le Ministère de la Justice et le H3C à l'évolution de sa pratique professionnelle, sur des sujets comme :

L'homologation de ses normes d'exercice professionnel par le Garde des Sceaux

L'évolution de son contrôle de qualité créé dès 1970

La confirmation de son éthique et de sa déontologie

L'évolution de sa formation initiale et continue obligatoire

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a été créée en août 1969. Elle est l'organisation professionnelle qui fédère et rassemble tous les commissaires aux comptes. Ses activités concernent :

l'élaboration des normes professionnelles

le suivi des changements de la pratique professionnelle

la représentation ainsi que la défense des intérêts moraux et professionnels des 14 500 commissaires aux comptes

la formation continue des auditeurs et le contrôle qualité des missions effectuées



# ROTARY CLUB SAINT MALO - DINARD

District 1650

Année 2009 - 2010

Bulletin n° 49

Page n°3 sur 3

Lundi 17 mai 2010

Pour exercer la fonction de commissaire aux comptes, la loi dispose qu'il faut être inscrit sur la liste établie à cet effet. On compte chaque année 450 nouveaux inscrits. Il n'y a pas de numerus clausus.

L'inscription est ouverte aux personnes ayant effectué un stage professionnel de 3 ans\* et possédant un DEC ou un certificat d'aptitude à la fonction (CAFCAC).

Une réforme est en cours pour rendre la profession accessible aux profils scientifiques, économiques et juridiques et mieux répondre aux enjeux, dont celui de l'évolution démographique du corps professionnel.

En garantissant la fiabilité et la sincérité des états financiers des entités contrôlées, la mission de l'auditeur légal donne de la confiance

- aux relations marchandes et non marchandes
- aux marchés financiers
- à l'économie et à la société en général

La mission de certification **se déploie tout au long de l'exercice**, de l'acceptation de la mission à la certification des comptes :



De par la durée de son mandat – 6 exercices – l'auditeur légal acquiert une connaissance profonde de l'activité et de l'environnement économique de l'entité qu'il contrôle.

#### La valeur ajoutée de la certification des comptes et de la mission

-La mission de l'auditeur légal, de par sa perspective à long terme, contribue à la continuité de l'exploitation et à la croissance durable de l'entité.

-La certification des comptes facilite l'accès au crédit bancaire et présente une sécurité supplémentaire au crédit inter-entreprises.

-Si l'auditeur légal identifie des difficultés, il fait preuve de vigilance accrue. Le déclenchement de la procédure d'alerte est un acte de prévention qui permet d'agir vite, dans l'intérêt de l'entité et des parties prenantes.

-L'auditeur légal est un interlocuteur privilégié de l'entreprise et de son environnement.

**La mission apporte un regard extérieur, du recul et une vision globale utile aux chefs d'entreprise**

#### Expert-comptable et auditeur légal ont des missions différentes

Ces deux professionnels du chiffre interviennent différemment sur les comptes des entreprises et des entités des secteurs associatif et public.

L'expert-comptable participe au suivi de la comptabilité et à l'élaboration des comptes annuels. Il conseille la direction.

L'auditeur légal contrôle les comptes et intervient sur la prévention des risques au profit de l'entreprise, de son environnement et de l'intérêt général.

**Pour en savoir plus sur l'audit légal :**  
**Contact COMPTAGESMA :**  
**13 rue du Clos Matignon 35400 Saint Malo**  
**Tél : 02.99.40.96.52**

